INITIALES DU MAIRE

PW

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 mai 2022 à 19h00, à la place régulière des séances avec certaines restrictions, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

2022-05-095

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 706-2022 du 13 mars 2020 au 27 avril 2022 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2022-027 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 31 mars 2022 indiquant l'obligation du public à porter un couvre-visage en tout temps et à respecter autant que possible une distance d'un mètre avec toute autre personne. Lors des séances, la personne élue doit porter un masque de qualité correspondant aux normes de la CNESST lorsqu'une distanciation physique d'un mètre ne peut pas être respectée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Bélair, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Arnold, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement avec certaines restrictions relatives aux mesures sanitaires en vigueur.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2022-05-096

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

Formules Municipales No 5614-A-MST-Q (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

PdW

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022 À 19H00

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022
3 Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 26 avril 2022
4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
5 Correspondance
6 Compte-rendu des comités
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
8. Affaires diverses
8.1 Remplacement du poste de greffier dans l'organigramme des employés municipaux
8.2 Remplacement du poste de responsable des communications et des loisirs dans l'organigramme des employés municipaux
8.3 Renouvellement des mandats de deux membres au sein du Conseil local du patrimoine (CLP)
8.4 Dossier PIIA-2022-10 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 651 du cadastre du Québec bordant le chemin des Versants
8.5 Dossier PIIA-2022-11 : Construction d'une habitation sur le lot 3 208 149 du cadastre du Québec bordant le chemin du Lac
8.6 Dossier PIIA-2022-12 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 097 du cadastre du Québec bordant le chemin Croissant du Ruisseau
8.7 Dossier PPCMOI-2022-01 : Adoption du second projet de résolution relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017
8.8 Refus concernant l'acquisition de lots cédés par Revenu Québec
8.9 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
8.10 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public numéro TP 202204-06 concernant la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2022
8.11 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202204-04 pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs en 2022

8.12 Appel d'offres sur invitation numéro INV202205-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) dans le cadre de divers travaux de réfection
8.13 Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un entrepôt municipal
8.14 Prolongation du contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux
8.15 Appel d'offres sur invitation de services professionnels pour l'audit des rapports financiers
8.16 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021
8.17 Nomination de monsieur José Raymond pour avoir l'autorisation de réaliser des travaux d'urgence selon la Loi sur la qualité de l'environnement
8.18 Mandat relatif à la négociation de la prochaine convention collective des employés municipaux
8.19 Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust au dossier numéro 700-17-018636-224 de la Cour supérieure du Québec
8.20 Modification du projet déposé au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation de divers travaux au parc Hammond-Rodgers
8.21 Proclamation nationale de la santé mentale 2022
9 Période de questions
10 Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2022-05-097

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022.

ADOPTÉE.

2022-05-098

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2022.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2022 totalisant 215 804.16$, et d'en autoriser les paiements.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'avril 2022.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 26 avril 2022*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 26 avril 2022.

4.2 *Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021*

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 26 avril 2022, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois d'avril a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Nous désirons proposer aujourd'hui le remplacement du poste de greffier, actuellement dans l'organigramme, par le poste de directeur des loisirs et vie communautaire. Ce changement permettra de mieux répondre aux besoins de la Municipalité.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

La Municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un entrepôt municipal de type dôme qui sera localisé au 400 chemin de Mille-Isles. De plus, nous invitons la population à aviser la Municipalité des endroits critiques avec des nids de poule sur la chaussée.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler des risques sous-estimés des feux de cuisine. Ceux-ci peuvent être causés lors de la cuisson avec des moments d'inattention ou à des électroménagers défectueux. Soyez prudents!

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Nouvelle activité : TROC TES VÊTEMENTS!

Le troc, c'est la tendance la plus verte du moment et c'est l'occasion idéale de venir l'essayer par vous-même. Vous avez jusqu'au 28 mai pour venir porter vos vêtements ou tes accessoires printemps / été à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30. Le grand événement se déroulera le samedi 4 juin 2022, de 10 h à 15 h, à l'hôtel de ville. Au cours de cette journée, si vous avez contribué au troc il sera possible de prendre gratuitement une quantité précise de vêtement ou d'accessoire. Autrement, les vêtements ou les accessoires peuvent être achetés à faible coût. Prenez note que les souliers, les vêtements en mauvais état et les sous-vêtements ne seront pas acceptés. Toute personne qui a des questions est invitée à contacter Renée Lagacé au 438 932-5183 ou à renee.lagace@gmail.com.

COMITÉ MADA ET DES LOISIRS

C'est avec un grand plaisir qu'on vous annonce le retour du comité des loisirs et de la vie communautaire (MADA). Le comité a été créé afin que les citoyens et citoyennes puissent émettre leurs opinions et leurs idées à propos des activités, de l'équipement des loisirs ainsi que tout ce qui concerne la vie communautaire.

Le comité invite les citoyens de Mille-Isles à se joindre à eux et à faire une différence dans la communauté. Pour ce faire, veuillez contacter Darina Bélanger au 450 438-2958 poste 2610 ou par courriel à dbelanger@mille-isles.ca.

CONCOURS DE PHOTO

La Municipalité de Mille-Isles a décerné les prix du concours de photo visant à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté de Mille-Isles.

Les trois (3) citoyens gagnants sont : Caroline Gaudet (50$), Josée Charrette (25$) et Manon Laroche (25$). Bravo à tous les participants!

CROQUE-LIVRE

Les croque-livres seront installés d'ici deux (2) semaines. Toutefois, nous avons désormais un espace bibliothèque dans la salle communautaire Strong de l'hôtel de ville.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

L'équipe de l'urbanisme est présentement dans une période de fort achalandage de demandes de permis. Merci de votre compréhension et de votre patience!

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold :

Actuellement à la Municipalité, nous avons énormément de demande de permis pour des installations sanitaires et de puits. Merci d'être

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

compréhensif et indulgent, soyez assuré que nous mettons tous les efforts afin de pouvoir procéder aux demandes, le plus rapidement possible.

Maire :

Ce soir, je vais vous entretenir à propos de dossiers du quotidien à la Municipalité, ainsi que de vous faire le topo sur quelques projets qui nous occuperons en 2022.

Comme vous le savez tous, nous vivons dans une municipalité de moins de 2000 citoyens et travaillons avec un petit budget d'environ 3.5 millions. Nous sommes là pour maximiser les services, dont l'entretien de notre réseau routier, l'application de nos règlements d'urbanisme pour assurer un développement souhaitable et harmonieux avec la communauté, et tout ça en respectant les capacités de nos employés à accomplir les objectifs et devoirs quotidiens. Nous sommes transparents dans nos démarches, ouverts à la discussion, ouverts au changement, ouverts au développement harmonieux et respectueux de notre environnement.

Dans les années à venir, vous allez voir les résultats de nos efforts actuels à développer des secteurs de protections écologiques, une opportunité que nous avons pour demeurer à l'avant-garde des municipalités où la nature fera toujours partie intégrante de notre ADN.

Nous allons traiter un PPCMOI ce soir. C'est quoi un PPCMOI ? C'est un outil que dispose notre municipalité pour pouvoir déroger de nos règlements, toujours en respectant le schéma d'aménagement afin de pouvoir permettre des usages sur un terrain qui ne pourrait pas être autorisé autrement. Il faut savoir que lorsqu'un citoyen autorise l'usage de cet outil, il y a des processus rigoureux à respecter. En effet, le projet doit être analysé par notre CCU, qui remet au conseil ses recommandations. Le conseil doit regarder le projet et y donner son accord, ou le retourner au citoyen /CCU pour des modifications. Si le projet est accepté, il y a un processus de consultation publique et un possible référendum à tenir. Le PPCMOI n'est pas un outil à utiliser à la légère, mais demeure une option dans des cas précis.

La saison des castors et leurs inconvénients est au rendez-vous, merci de nous signaler les barrages que vous observez afin que nous puissions les avoir à l'œil et intervenir pour la MRC lorsque requis.

Vous allez voir apparaître des balises de ralentissement sur nos chemins pour rappeler aux automobilistes que nous avons des limites de vitesse à respecter. Ses balises seront installées dans le centre de la chaussée et obligeront les automobilistes à réduire leur vitesse. Si la vitesse n'est pas réduite, les automobilistes risquent de frapper les unités, qui sont construites avec du caoutchouc, et ils risquent d'endommager leur voiture. Nous allons débuter les installations là où nous avions le plus grand nombre de plaintes. Ces balises seront en place jusqu'à la fin de l'automne et ensuite enlevées pour la saison hivernale. Il faut comprendre que nous ne pourrons pas faire des installations partout, mais nous allons être en mesure de réagir pour donner suite à des analyses de plaintes.

Cette année, la voirie va effectuer beaucoup de travaux entre autres dans le secteur du Lac Paul. Il y aura des remplacements de ponceaux et des nettoyages de fossés. Sur les chemins Scraire, Edwise et montée du Pont Bleu, il y aura préparation des chemins pour asphalter en 2023. Dans le secteur du Lac Massie, nous allons remplacer le

ponceau du Lac La Vierge et plusieurs autres travaux saisonniers qui sont toujours à l'agenda.

Le Maple Grove renaitra sous peu puisque nous avons reçu des subventions qui nous permettrons de rendre le site fonctionnel, tout en préservant son côté patrimonial. Nous vous tiendrons au courant de la suite sous peu.

Le site du 400 Chemin de Mille-Isles va commencer à prendre forme avec l'installation d'un garage préfabriqué, ainsi que des plans d'exploitations qui seront à préparer pour transformer une partie du site en dépôt de matériaux. Ce site aura comme effet d'économiser de l'argent à la municipalité comme par exemple lors de l'octroi des contrats de déneigement.

Scouts Canada poursuivent leur analyse de propositions pour le futur du site de la réserve Tamaracouta. Nous allons envoyer une lettre à Scouts Canada afin de leur confirmer que la Municipalité désire travailler avec eux pour trouver une solution positive qui assurera une réouverture du site avec des accès plus élargies pour nos citoyens.

Merci et à bientôt!

Good evening,

Tonight I would like to talk to you about some of the everyday things for us at the Municipality, as well as some of the things that will occupy our year 2022.

As you all know, we live in a municipality of less than 2000 citizens and work with a small budget in the area of 3.5 million $. We are here to maximize services, including the maintenance of our road network, to apply our urban planning regulations to ensure the harmonious development of our municipality, and all this while respecting the capacities of our employees to accomplish the daily tasks that must be addressed.

We are transparent in our approach, open to discussion, to change, to the harmonious development while being respectful of our environment. We don't want to change the municipality, but we don't live in a bubble either.

In the years ahead of us, you will see the results of our current efforts to develop ecological protection sectors, a dimension and opportunity that will allow us to remain at the forefront of municipalities where nature and conservation will always be an integral part of our DNA.

We are going to present a PPCMOI this evening. What is a PPCMOI? It is a tool that our municipality has, that allows us to derogate from our regulations, but always respecting our urban plan, to allow uses on land that could not be authorized otherwise. You should know that when a citizen authorizes the use of this tool, there are processes to follow: the project must be analyzed by our CCU, which then submits its recommendations to council; council must look at the project and give its agreement, or send it back to the citizen / CCU for modifications, and if the project is eventually accepted, there is a process of public consultation and referendum to be carried out. The PPCMOI is not a tool to be used lightly but remains an option in specific cases, where no other way can be found to bring a property up to norms.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

The season for beavers and their inconveniences is upon us, please let us know of the dams you observe, so that we can keep an eye on them and intervene for the MRC when required.

You will see slowdown standards appear on our roads to remind motorists that we have speed limits to respect. These standards will be installed in the center of the road and will force motorists to reduce their speed, otherwise they risk bumping into the units, which are made of rubber, and which could damage their car. We will start the installations in places where we had the most complaints, and the process will continue until the end of the fall when they will be removed for the winter season. You have to understand that we won't be able to install these standards everywhere, but we will be able to react and follow up on complaints more rapidly, unlike the past where we had no such tools to work with.

This year, the road network will carry out a lot of work, including but not limited to the Lac Paul sector: replacing culverts and cleaning ditches, on Scraire, Edwise and Montée du Pont Bleu roads, and preparing the road for asphalting in 2023; in the Lac Massie sector, we have the Lac La Vierge culvert to be replaced and several seasonal jobs that are still on the agenda.

The Maple Grove will likely see a change of status during this year, we have received grants that will allow us to make the site usable, while preserving the heritage side of the site. We will keep you informed of the progress of the project.

The site of 400 Chemin Mille Isles will begin to take shape with the installation of a prefabricated garage, as well as operating plans that will have to be prepared to transform part of the site into a materials depot, something that will have the effect of saving money to the municipality once completed in the granting of snow removal contracts as an example.

Scouts Canada is continuing its analysis of proposals for the future of the Tamaracouta reserve site. We will be sending a letter to them, at their request, confirming that the municipality wishes to work with the scouts to find a positive solution that will ensure the reopening of the site with greater access for our citizens.

Thank you and good evening!

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport cumulatif du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous les constats d'infraction émis pour l'année en cours.

7.3 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mars.

8. Affaires diverses

2022-05-099

8.1 ***Remplacement du poste de greffier dans l'organigramme des employés municipaux***

Considérant les nombreux projets à venir de la Municipalité dans le but de constamment améliorer les services aux citoyens ;

Considérant que le poste de greffier ne répond pas à ces besoins immédiats ;

Considérant la nécessité de créer un nouveau poste de directeur des communications et vie communautaire afin d'assister la direction générale dans la planification, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités du service des communications et de la vie communautaire ;

Considérant que ce remplacement de poste nécessitera la modification du poste de responsable des communications et des loisirs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

DE REMPLACER le poste de greffier par celui de directeur des communications et vie communautaire dans l'organigramme des employés municipaux.

D'AFFICHER ce poste à l'interne.

DE MODIFIER l'organigramme, tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE.

2022-05-100

8.2 ***Remplacement du poste de responsable des communications et des loisirs dans l'organigramme des employés municipaux***

Considérant les nombreux projets à venir de la Municipalité dans le but de constamment améliorer les services aux citoyens ;

Considérant que le poste de responsable des communications et loisirs ne répond pas à ces besoins immédiats ;

Considérant la nécessité de créer un nouveau poste de technicien aux loisirs afin d'assister le directeur des communications et vie communautaire dans la planification, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités du service des communications et de la vie communautaire.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMPLACER le poste de responsable par celui de technicien aux loisirs dans l'organigramme des employés municipaux.

D'AFFICHER ce poste à l'interne et à l'externe simultanément.

DE MODIFIER l'organigramme, tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE.

2022-05-101

8.3 ***Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Conseil local du patrimoine (CLP)***

Considérant le Règlement 2020-03 établissant la création d'un Conseil local du patrimoine (CLP) ;

Considérant que les mandats de trois membres du Conseil local du patrimoine sont arrivés à terme ;

Considérant que deux de ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CLP ;

Considérant la volonté exprimée par madame Ginette Mayer à ne pas renouveler son mandat au sein du CLP ;

Considérant que le poste laissé vacant au CLP devra être comblé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (6) :

DE RENOUVELLER les mandats de madame Cassandre Lescarbeau et de monsieur Charles Lapointe en tant que membre du Conseil local du patrimoine, pour un mandat de deux (2) ans, se terminant le ou vers le 4 mai 2024.

DE REMERCIER chaleureusement madame Ginette Mayer pour son implication au sein du Conseil local du patrimoine depuis sa création.

DE MANDATER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Marie-Eve Gauthier, à recruter un nouveau membre pour se joindre au Conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE.

2022-05-102

8.4 ***Dossier PIIA-2022-10 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 651 du cadastre du Québec bordant le chemin des Versants***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale en bordure du chemin des Versants sur le lot 3 207 651 du cadastre du Québec ;

Considérant que la construction est localisée dans un secteur riverain ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation situé sur le lot 3 207 651 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2022-10, en imposant la condition suivante :

a) Que les surfaces de l'allée d'accès et du stationnement soient perméables ou semi-perméables.

ADOPTÉE.

2022-05-103

8.5 ***Dossier PIIA-2022-11 : Construction d'une habitation sur le lot 3 208 149 du cadastre du Québec bordant le chemin du Lac***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale en bordure du chemin du Lac sur le lot 3 208 149 du cadastre du Québec ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation situé sur le lot 3 208 149 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2022-11.

ADOPTÉE.

2022-05-104

8.6 ***Dossier PIIA-2022-12 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 097 du cadastre du Québec bordant le chemin Croissant du Ruisseau***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale en bordure du chemin Croissant du Ruisseau sur le lot 4 962 097 du cadastre du Québec ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation situé sur le lot 4 962 097 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2022-12.

ADOPTÉE.

2022-05-105

8.7 ***Dossier PPCMOI-2022-01 : Adoption du second projet de résolution relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017***

Considérant que le premier projet de résolution du PPCMOI-2022-01 relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017 a été adopté à la séance du 6 avril 2022 ;

Considérant que le projet vise l'aménagement d'un atelier d'apiculture dans un bâtiment accessoire construit sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta ;

Considérant que l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

Considérant que l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

Considérant que lors de sa rencontre du 21 mars 2022, le CCU a recommandé favorablement l'approbation de la demande du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble déposée le 22 décembre 2021 correspondant à l'aménagement d'un atelier d'apiculture dans un bâtiment accessoire construit sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta, situé dans la zone Ru-4 ;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 4 mai 2022 à 18 h 30 ;

Considérant que ce projet répond aux critères énoncés au Règlement et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Mille-Isles adopte, sans changement le présent second projet de résolution selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. **Territoire d'application**

   La présente résolution s'applique à la propriété située au 1015, chemin Tamaracouta, située dans la zone Ru-4.

2. **Autorisation**

   Malgré le règlement de zonage en vigueur, l'aménagement d'un bâtiment de ferme servant à l'usage additionnel « fermette et agriculture » d'une superficie de 230 m², pour une superficie totale des bâtiments de ferme de 310 m², est autorisé.

3. **Dérogation autorisée**

   Il est autorisé de déroger à l'article 6.4.12 du Règlement de zonage RU.02.2011 intitulé « bâtiment de ferme servant à l'usage additionnel « fermette et agriculture » », uniquement afin de procéder aux aménagements décrits à l'article 3 de la présente résolution.

4. **Condition**

   Aucune

ADOPTÉE.

2022-05-106

8.8 ***Refus concernant l'acquisition de lots cédés par Revenu Québec***

Considérant que le ministère du Revenu a informé la Municipalité qu'il est administrateur provisoire des biens de la société Les Entreprises Lac St-Michel Inc. et qu'il désire procéder à la liquidation des actifs de cette société ;

Considérant que le ministère du Revenu a offert les lots numéro 3 439 002 et 3 439 126 et que ceux-ci devraient conserver la vocation de voie publique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

DE REFUSER de devenir propriétaire de ces lots et d'en informer le ministère du Revenu.

ADOPTÉE.

2022-05-107

8.9 ***Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées***

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 5 690 170 du

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

cadastre du Québec qui comprend l'emprise du chemin ;

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement du lot numéro 5 690 170.

QUE l'approbation et l'adoption de l'entente sont conditionnelles au dépôt et à la conformité de tous les documents requis.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2022-05-108

8.10 ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public numéro TP 202204-06 pour la fourniture de pierre concassée des chemins municipaux en 2022***

Considérant l'avis d'appel d'offres public TP 202204-06 publié sur le site officiel SE@O et dans l'hebdomadaire Le Régional le 14 avril 2022 concernant la fourniture de pierre concassée requise en 2022 pour divers travaux sur les chemins municipaux ;

Considérant les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 2 mai 2022 à 10h01 ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Lafarge Canada Inc.	58 095,71$
Carrières Laurentiennes	51 377,73 $
Uniroc Inc.	52 118,17 $

Considérant qu'il est stipulé dans les documents d'appel d'offres TP 202204-06 que le choix du plus bas soumissionnaire doit être fait en ajoutant le coût du transport au prix proposé par le soumissionnaire ;

Considérant les prix suivants avec l'ajout du coût du transport :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Lafarge Canada Inc.	87 685,00 $
Carrières Laurentiennes	85 634,00 $
Uniroc Inc.	95 474,00 $

Considérant la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Carrières Laurentiennes le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée requise en 2022 pour divers travaux sur les chemins municipaux, au montant de 51 377,73 $ taxes incluses, comme décrit au devis TP 202204-06, incluant les addendas s'il y a lieu, et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER les dépenses relatives au poste budgétaire désigné.

ADOPTÉE.

2022-05-109

8.11 ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202204-04 pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs en 2022***

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel sur invitation pour la location de pelles hydrauliques et de camions avec opérateur pour des travaux en 2022 ;

Considérant qu'un seul entrepreneur a répondu à l'appel d'offres ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la seule soumission ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 28 avril 2022, à 10h01 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
David Riddell Excavation/Transport	38 631,60 $

Considérant la recommandation de monsieur José Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à David Riddell Excavation / Transport le contrat de location de pelles hydrauliques et de camions avec opérateur pour des travaux en 2022, au montant de 38 631,60 $ taxes incluses, comme décrit au devis INV202204-04 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet au budget 2022.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2022-05-110

8.12 ***Appel d'offres sur invitation numéro INV202205-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) dans le cadre de divers travaux de réfection***

Considérant qu'il est prévu d'effectuer le remplacement de divers ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de ces ponceaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR: madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur José Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202205-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) pour la Municipalité, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-05-111

8.13 ***Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un entrepôt municipal***

Considérant que le site municipal localisé au 400 chemin de Mille-Isles nécessite un espace d'entreposage quatre saisons pour les besoins des travaux publics ;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation en prévision de ces travaux ;

Considérant que l'acquisition d'un entrepôt municipal fait partie des dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur José Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres sur invitation relatif à l'acquisition d'un entrepôt de type dôme, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des

soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-05-112

8.14 ***Prolongation du contrat de déneigement et d'épandage d'abrasif sur les chemins municipaux***

Considérant la résolution 2019-09-202 visant à octroyer à David Riddell Excavation/Transport le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux ;

Considérant que ledit contrat se termine à la dernière chute de neige ou de pluie verglaçante au printemps 2022, avec la possibilité de prolonger le contrat pour une (1) ou deux (2) années supplémentaires ;

Considérant que la Municipalité doit aviser l'entrepreneur dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de la saison contractuelle de l'année où le contrat se termine ;

Considérant la volonté du conseil municipal de prolonger le contrat pour deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'à la dernière chute de neige ou de pluie verglaçante au printemps 2024 ;

Considérant que le prix de ces années supplémentaires sont fixés au même montant que les années précédentes, soit 10 000 $ par kilomètre (taxes en sus), tel qu'accepté par David Riddell Excavation/Transport dans une lettre datée du 2 mai 2022.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR: monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux au même tarif pour deux (2) années supplémentaires, soit 10 000 $ par kilomètre (taxes en sus) jusqu'à la dernière chute de neige ou de pluie verglaçante au printemps 2024.

D'EN AVISER l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport dans les plus brefs délais.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-33000-443 du budget 2022.

Les considérants font partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE.

2022-05-113

8.15 ***Appel d'offres sur invitation de services professionnels pour l'audit des rapports financiers***

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers selon les critères et les spécifications détaillés dans le devis d'appel d'offres, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

DE PRÉCISER que la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-05-114

8.16 ***Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021***

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 92 481 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que les dépenses d'entretien hivernal sont admissibles jusqu'au tiers (1/3) de l'aide financière 2021 accordée à la Municipalité par le ministre, soit 30 827 $, conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ;

Considérant qu'un montant de 30 791 $ de cette compensation est donc utilisé pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes locales 1 et 2 de Mille-Isles ;

Considérant que le montant restant de 61 690 $ de cette compensation est utilisé pour l'entretien estival, soit l'entretien palliatif des chaussées pavées, l'entretien préventif et palliatif des chaussées en gravier ainsi que les systèmes de drainage des routes locales 1 et 2 de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021.

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, par le biais de son rapport financier 2021, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE.

2022-05-115

8.17 ***Nomination de monsieur José Raymond pour avoir l'autorisation de réaliser des travaux d'urgence selon la Loi sur la qualité de l'environnement***

Considérant que la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit à l'article 31.0.12 que le ministre peut, en tout ou en partie et selon les conditions, restrictions et interdictions qu'il détermine, soustraire une activité de l'application de tout ou d'une partie des dispositions de la section II, du chapitre IV de la LQE ou d'un règlement pris en vertu de la présente loi, lorsque sa réalisation est urgente afin de réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre appréhendé ;

Considérant que monsieur José Raymond, directeur des travaux publics, est de par sa fonction, la personne ressource de la Municipalité concernant les travaux d'urgence.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

DE NOMMER monsieur José Raymond à titre de représentant de la Municipalité pour avoir l'autorisation de réaliser des travaux d'urgence selon la *Loi sur la qualité de l'environnement.*

ADOPTÉE.

2022-05-116

8.18 ***Mandat relatif à la négociation de la prochaine convention collective des employés municipaux***

Considérant que la convention collective des employés municipaux est échue depuis le 31 décembre 2021 ;

Considérant que le syndicat des employés municipaux SCFP a déposé le 26 avril 2022 leurs demandes syndicales à la direction générale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Marie-Eve Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Francis Léger, conseiller, pour négocier la prochaine convention collective de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2022-05-117

8.19 ***Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust au dossier numéro 700-17-018636-224 de la Cour supérieure du Québec***

Considérant la réception d'une demande introductive d'instance en jugement dérogatoire et visant une ordonnance pour faire cesser une utilisation du sol incompatible avec la règlementation d'urbanisme et en démolition d'une résidence, de ses équipements et dépendances ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant la connaissance du dossier par le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Municipalité dans le dossier numéro 700-17-018636-224 de la Cour supérieure du Québec.

ADOPTÉE.

2022-05-118

8.20 ***Modification du projet déposé au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation de divers travaux au parc Hammond-Rodgers***

Considérant la présélection du projet d'aménagement d'un espace communautaire extérieur pour aînés au Maple Grove dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

Considérant que la Municipalité a obtenu une autre subvention pour le projet du Maple Grove et qu'elle désire améliorer l'offre de service offerte aux aînés dans le hameau villageois par le biais d'un autre projet structurant ;

Considérant que la modification requise au projet de subvention du PRIMADA propose de nouveaux aménagements au parc Hammond-Rodgers.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'une modification au projet présélectionné dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

D'ACCEPTER la modification proposée pour la réalisation de divers travaux au parc Hammond-Rodgers.

ADOPTÉE.

2022-05-119

8.21 ***Proclamation nationale de la santé mentale 2022***

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2022-05-120

10. ***Levée de la séance***

À **19h55**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée